

SECURITY NEWS N°115 – 5 mars 2015

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Préparée par Arnaud Belleil

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.security.com/fr/newsletter-2015>

SOMMAIRE :

L'article : le Relevé d'Identité Coffre, de la définition à la mise en œuvre

Economie des données personnelles

La protection des données personnelles, nouvel eldorado pour la Suisse

Cloud et privacy : Microsoft certifié ISO 27018

Données personnelles : il y a GAFA et GAFA

Administration électronique

France Connect, Etat plateforme et coffre-fort électronique

Vers une obligation de déclarer ses impôts en ligne ?

Le modèle Gov.Uk

Juridique

Quand la loi autorise la destruction d'originaux papiers après numérisation

Rapport du comité consultatif de Google sur le droit à l'oubli

Archivage et dématérialisation

Dématérialisation : la vision de Jean Saphores, Ordre des Experts-Comptables

Vint Cerf craint un âge des ténèbres du numérique

L'impossible conservation des jeux vidéo

Identité Numérique

Identifier une personne avec quatre achats anonymes

Frère Jacques et Sitting Bull virés de Facebook ?

A découvrir

Un programme de recherche sur les labels *privacy*

Nothing to Hide, le jeu vidéo

L'Internet de l'ADN

Evènement

Journée Cloud et coffre-fort numérique

ANNONCE : Security.com participe à Documation 2015

Security.com participe au salon Documation les 18 et 19 mars 2015 à Paris avec notamment un atelier sur le thème : « *Relevé Identité Coffre (RIC), Coffre-fort numérique crypté, SAE en mode SaaS ... Du nouveau dans l'archivage électronique probant* ».

■ En savoir plus : <http://www.documation-mis.fr/fr/Exposants/518138/SECURITYCOM> - <http://www.documation-mis.fr/en/Sessions/10846>

Security News N°115 – 5 mars 2015

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation préparée par Arnaud Belleil

L'ARTICLE : LE RELEVE D'IDENTITE COFFRE, DE LA DEFINITION A LA MISE EN ŒUVRE

Par analogie au monde bancaire qui permet à un individu possédant un compte de fournir ses coordonnées à un tiers au moyen d'un RIB, un individu peut fournir les coordonnées de son coffre-fort numérique au moyen d'un RIC (Relevé d'Identité Coffre). Ce dernier est ainsi l'un des composants essentiels pour rendre possible l'interopérabilité des coffres forts numériques.

Lire la suite : <http://www.security.com/fr/avis-d-expert-2015>

ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

La protection des données personnelles, nouvel eldorado pour la Suisse

Au XX^{ème} siècle les privilégiés planquaient leurs lingots en Suisse, au XXI^{ème} siècle ce sera leurs données personnelles. C'est, schématiquement, la tonalité générale d'un article de l'AFP repris notamment par 20 Minutes. Sur fond d'affaire Snowden, la Confédération helvétique fait de sa législation sur les données personnelles – l'une des plus restrictives au monde – un atout concurrentiel pour que la Suisse soit désormais perçue comme le sanctuaire des actifs numériques.

Source : 20 Minutes – Date : 23 janvier 2015 – Auteur : AFP

■ Lien de l'article : <http://www.20min.ch/ro/economie/news/story/21133432>

Cloud et privacy : Microsoft certifié ISO 27018

Sur la base d'un audit indépendant réalisé par le *British Standard Institute*, Microsoft a été certifié ISO 27018 pour ses offres Azure, Office 365 et Dynamics CRM. Pour éviter d'écrire que la norme ISO 27018 est relative à un "Code de bonnes pratiques pour la protection des informations personnelles identifiables (PII) dans l'informatique en nuage public", on utilisera plus volontiers l'explicite terminologie anglaise : *Cloud privacy*. Cette norme est une déclinaison spécifique de la norme ISO 27001 qui traite du système de gestion de la sécurité de l'information.

Avec cette démarche de certification, Microsoft veut faire de la protection des données personnelles un facteur de différenciation concurrentielle pour ses offres *cloud*.

Sources : Le Monde Informatique – Date : 16 février 2015 – Auteur : Dominique Filippone

■ Lien de l'article : <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-protection-des-donnees-cloud-microsoft-adopte-la-norme-iso-27018-60261.html>

Blog Microsoft on the Issues – Date : 16 février 2015 – Auteur : Brad Smith

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://blogs.microsoft.com/on-the-issues/2015/02/16/microsoft-adopts-first-international-cloud-privacy-standard/>

Données personnelles : il y a GAFA et GAFA

Hégémonie économique, optimisation fiscale, pratiques anticoncurrentielles, mépris du droit des auteurs, atteintes à la vie privée : les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) sont fréquemment l'objet de vives critiques. Pour Tim Cook, le patron d'Apple, il y a un domaine dans lequel il convient de faire une distinction au sein de la bande des quatre. Lors du *cybersecurity summit* organisé le 13 février 2015 par la Maison Blanche, il a insisté sur le fait que le modèle économique d'Apple ne reposait pas sur la vente des données personnelles des utilisateurs. Une façon évidente de pointer du doigt Google et Facebook sans les citer expressément.

Source : ZDNet – Date : 16 février 2015 – Auteur : Christophe Auffray

■ Lien de l'article : <http://www.zdnet.fr/actualites/apple-frappe-google-et-facebook-en-plein-dans-les-donnees-personnelles-39814776.htm>

ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

France Connect, Etat plateforme et coffre-fort électronique

France Connect, qui sera expérimenté à partir de 2015, proposera aux usagers des services publics en ligne un dispositif d'authentification unique (ou *SSO Single Sign On*). Au-delà de cette première fonction, France Connect a aussi la volonté d'être la base d'un « Etat plateforme » qui dispenserait l'utilisateur de transmettre à une administration un document qu'une autre administration possèderait déjà. Comme l'explique Jacques Marzin, DSI de l'Etat, la démarche France Connect « *présuppose que c'est à l'administration de réunir les différentes données de l'usager et de lui offrir en retour de nouveaux services publics numériques* ».

L'idée est prometteuse à défaut d'être totalement novatrice. Elle figurait déjà dans ses grandes lignes dans le Livre Blanc *Administration électronique et protection des données personnelles* de février 2002 (Rapport Truche). A noter que le nouveau dispositif envisagé prend en considération le fait que l'usager puisse déjà disposer de son coffre-fort électronique personnel proposé par l'un des opérateurs du marché.

Source : Silicon – Date : 4 février 2015 – Auteur : Jacques Marzin

■ Lien de l'article : <http://www.silicon.fr/france-connect-clef-etat-plateforme-107531.html>

Vers une obligation de déclarer ses impôts en ligne ?

A la faveur d'une prochaine loi de simplification fiscale, les pouvoirs publics envisageraient de rendre obligatoire la télédéclaration et le paiement dématérialisé de l'impôt sur le revenu. Cette obligation serait étalée sur plusieurs années et concernerait dans un premier temps les ménages les plus aisés. Cette évolution permettrait au ministère des finances de faire face aux réductions d'effectifs et de consacrer plus de ressources aux contrôles. Autre avantage évoqué : la réduction du budget affranchissement qui s'élève aujourd'hui à 250 millions d'euros par an.

Source : Les Echos – Date : 28 janvier 2015 – Auteur : Elsa Conesa

■ Lien de l'article : <http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0204117144218-declarer-ses-impots-en-ligne-pourrait-devenir-obligatoire-1087908.php>

Le modèle Gov.Uk

« *L'enjeu n'est pas de rendre les choses numériques, l'enjeu est d'atteindre la simplicité que le numérique permet.* » On pourrait résumer par cette seule phrase la démarche adoptée par Russell Davies, directeur de la stratégie du service numérique du gouvernement britannique (Gov.Uk). L'ambition est de transformer, partout où cela est possible, l'information en service personnalisé. Ainsi, si un usager recherche de l'information sur une prestation, il ne faut pas l'orienter vers des centaines de pages de documentation mais lui faire remplir un formulaire pour qu'il accède directement à la prestation elle-même.

Les résultats sont au rendez-vous : 9 millions de visiteurs par semaine, 62 millions de livres sterling d'économie et, selon Hubert Guillaud d'Internet Actu, une réinvention du service public en ligne.

Source : Internet Actu – Date : 17 février 2015 – Auteur : Hubert Guillaud

■ Lien de l'article : <http://www.internetactu.net/2015/02/17/gov-uk-limportant-nest-pas-dinnover-mais-de-faire-que-les-choses-marchent/>

JURIDIQUE

Quand la loi autorise la destruction d'originaux papiers après numérisation

Dans le domaine de la dématérialisation, la possibilité de n'archiver, après numérisation, que le seul document numérique en détruisant l'exemplaire papier d'origine est une perspective qui motive bien des acteurs. C'est pourquoi, même si ce n'est pas facile à retenir, l'article L102 B 1 bis du livre des

procédures fiscales modifiée par l'article 33 de la loi de simplification du 20 décembre 2014 (ouf !) mérite de passer à la postérité.

Il y est précisé que « *Les informations, documents, données, traitements informatiques ou systèmes d'information constitutifs des contrôles mentionnés au 1° du VII de l'article 289 du code général des impôts et la documentation décrivant leurs modalités de réalisation doivent être conservés pendant un délai de six ans à compter de la date à laquelle les documents ou pièces ont été établis, sur support informatique ou sur support papier, quelle que soit leur forme originale.* » Cela signifie que, dans le cadre de la procédure dite de la piste d'audit applicable en matière de facture électronique, les entreprises auront la faculté de numériser puis de conserver uniquement sous forme électronique les documents reçus sous forme papier.

Source : Les Echos – Date : 3 février 2015 – Auteur : Stéphanie Morin

- Lien de l'article : <http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/ressources-humaines/5432261-factures-simplification-de-la-conservation-des-documents-justificatifs-107706.php>

Rapport du comité consultatif de Google sur le droit à l'oubli

Comment faire pour apprécier le bien-fondé des demandes de déréférencement qui fleurissent depuis l'arrêt *Google Spain* de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 13 mai 2014 ? Comment arbitrer entre la protection de la vie privée et la liberté d'expression ou le droit à l'information ? Pour répondre à ces délicates questions, Google a sollicité l'avis d'un comité consultatif qui a rendu ses conclusions le 6 février 2015.

Quatre critères doivent être pris en considération : le rôle de la personne concernée dans la vie publique, la nature de l'information, son ancienneté et, enfin, le type de site qui publie l'information. Ils recoupent assez largement les treize critères retenus en novembre 2014 par les autorités européennes de protection des données personnelles, réunies au sein du G29. Le Comité estime par ailleurs que le déréférencement dans les seules versions européennes du moteur de recherche, et pas sur sa version américaine, reste acceptable.

Source : Le Monde – Date : 6 février 2015 – Auteur : Damien Leloup

- Lien de l'article : http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/02/06/droit-a-l-oubli-le-comite-consultatif-de-google-rend-son-rapport_4570444_4408996.html
- Le rapport du comité consultatif (en anglais) : <https://drive.google.com/file/d/0B1UgZshetMd4cEI3SjlvV0hNbDA/view?pli=1>

ARCHIVAGE ET DEMATERIALISATION

Dématérialisation : la vision de Jean Saphores, Ordre des Experts-Comptables

Pour Jean Saphores, vice-président de l'Ordre des Experts-Comptables, la dématérialisation est un phénomène irréversible. Il est donc illusoire de vouloir s'opposer à ce mouvement qu'il faut au contraire accompagner afin de pouvoir bénéficier de ses avantages : rapidité des transmissions, disponibilité des preuves, gestion plus fine de la trésorerie.

Par ailleurs, « *Il insiste en particulier sur la nécessité – qui constitue également une opportunité – de mettre en place des solutions d'archivage électronique, afin de stocker les originaux de factures électroniques ou les comptabilités informatisées.* »

Source : Institut Sage – Date : 4 février 2015

- Lien de l'article : <http://www.institut-sage.com/2015/02/lanticipation-et-la-conduite-du-changement-les-conditions-de-la-reussite-pour-jean-saphores-de-lordre-des-experts-comptables/>

Vint Cerf craint un âge des ténèbres du numérique

Vint Cerf, vice-président de Google, considéré comme l'un des pères de l'internet, s'inquiète pour la pérennité des archives numériques. « *Nous jetons toutes nos données, avec nonchalance, dans ce qui pourrait devenir, sans que l'on s'en rende compte, un trou noir de l'information* » a-t-il déclaré lors de la réunion annuelle de l'*American Association for the Advancement of Science*. Pour éviter que les

historiens du siècle prochain ne soient confrontés à un âge des ténèbres numériques, il évoque le concept d'un parchemin numérique (*digital vellum*) qui consisterait à prendre un cliché au rayon X des contenus, de l'application et du système d'exploitation.

La question de l'obsolescence des contenus numériques n'est pas nouvelle mais la prise de position de Vint Cerf devrait lui procurer une plus forte médiatisation.

Sources : E & T – Date : 13 février 2015 – Auteur : Tereza Pultarova

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://eandt.theiet.org/news/2015/feb/vint-cerf-digital-data.cfm>

TechNewsWorld – Date : 13 février 2015 – Auteur : Peter Suciu

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.technewsworld.com/story/Digital-Dark-Age-Imminent-Warns-Father-of-the-Internet-81708.html>

L'impossible archivage des jeux vidéo

Pourrait-on envisager un seul instant que les films ou les chansons créés il y a quelques dizaines d'années soient désormais totalement inaccessibles ? Evidemment pas. Or c'est pourtant la situation qui prévaut pour la plupart des jeux vidéo. La situation s'explique tant pour des raisons techniques qu'économiques mais elle n'en conduit pas moins à un terrible constat : les historiens du futurs n'auront pas ou peu accès à un pan entier des créations culturelles de ces périodes.

Source : TechNewsWorld – Date : 20 février 2015 – Auteur : Peter Suciu

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.technewsworld.com/story/81729.html?rss=1>

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Identifier une personne avec quatre achats anonymes

Des informations à première vue anonymes ne garantissent pas pour autant l'anonymat. C'est ce que souligne l'étude menée par des chercheurs du MIT à propos des achats réalisés par carte par 1,1 millions de personnes pendant trois mois dans 10 000 magasins d'un pays non précisé.

Sans disposer du nom de la personne, du numéro de la carte bancaire, de l'adresse du magasin et de l'heure de la transaction, il reste tout de même possible d'identifier 90% des personnes uniquement à partir de quatre achats, voire de trois si l'on dispose en plus du montant dépensé.

Notre comportement d'achat correspond donc à une véritable signature qui rend possible la ré-identification de données a priori anonymes. Le responsable de l'étude précise qu'il est plus facile de ré-identifier les femmes sans qu'il ne soit en mesure d'en expliquer la raison.

Source : Slate – Date : 30 janvier 2015 – Auteur : Gregor Brnady

■ Lien de l'article : <http://www.slate.fr/story/97453/carte-credit-identifier-achats>

Frère Jacques et Sitting Bull virés de Facebook ?

Un prêtre américain s'est vu bloquer l'accès à son compte Facebook parce qu'il s'y présentait sous l'identité de Father Peter West et non de Peter West. Cette mesure est une conséquence de la politique du réseau social qui oblige les utilisateurs à avoir recours à leur « véritable » identité, sans référence aux titres professionnels ou religieux. Un groupe d'utilisateurs a lancé une pétition de protestation tandis que d'autres tentent de contourner l'interdiction, comme cet utilisateur qui prétend avoir pour prénom « *ArchbishopPaul* ».

Une polémique de même nature se développe à propos de noms amérindiens.

Sources : Newsmax – Date : 29 janvier 2015 – Auteur : John Burger

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.newsmax.com/US/facebook-father-priests-title/2015/01/29/id/621570/>

Le Monde – Date : 3 mars 2015 – Auteur : Clément Martel

■ Lien de l'article : http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/03/03/pour-facebook-les-noms-des-amerindiens-ne-respectent-pas-ses-regles_4586748_4408996.html

A DECOUVRIR

Un programme de recherche sur les labels *privacy*

La Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles de l'Institut Mines-Telecom lance un programme de recherche sur les labels. « Il existe aujourd'hui un certain nombre de labels et de marques de confiance relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée des utilisateurs. Pour autant, ces labels et marques n'ont pas acquis une grande visibilité auprès du public ou des acteurs économiques », souligne Claire Levallois-Barth, Coordinatrice de la Chaire.

- En savoir plus (page 3 du document pdf) : <http://cvpip.wp.mines-telecom.fr/files/2015/01/La-Lettre-de-la-Chaire-VPIP-N1-Janvier-2015.pdf>

Nothing to Hide, le jeu vidéo

Nothing to Hide est un jeu vidéo militant dans lequel le personnage ne doit en aucun cas échapper à la surveillance des caméras. Il doit même participer à sa propre surveillance en transportant les caméras. C'est bien connu, « seuls les criminels ont quelque chose à cacher ».

Source : Libération – Date : 5 février 2015 – Auteur : Camille Gévaudan

- Lien de l'article : http://www.liberation.fr/culture/2015/02/05/écran-total-ou-angle-mort_1196422

L'Internet de l'ADN

Selon la publication *MIT Technology Review*, l'Internet de l'ADN est l'une des 10 grandes percées technologiques susceptibles de survenir dans les toutes prochaines années. Le coût du séquençage de l'ADN chute à une allure vertigineuse et des chercheurs veulent procéder à des comparaisons sur les masses de données disponibles pour faire progresser la recherche médicale. Le *Global Alliance for Genomics and Health* (GA4GH) œuvre pour développer des standards dans un domaine où les freins relèvent moins des aspects technologiques que des problèmes liés à la protection des données personnelles.

Sources : Informatique News – Date : 19 février 2015 – Auteur : Guy Hervier

- Lien de l'article : <http://www.informatique-news.fr/mettre-en-œuvre-linternet-de-ladn-30432>

MIT Technology Review – Date : 18 février 2015 – Auteur : Antonio Regalado

- Lien de l'article (en anglais) : <http://www.technologyreview.com/featuredstory/535016/internet-of-dna/>

EVENEMENT

Journée Cloud et coffre-fort numérique

Telecom ParisTech a organisé le 26 février 2015 à Paris une journée *Cloud et Coffre-fort numérique* avec une dizaine d'interventions de chercheurs ou de professionnels du secteur. Il y a notamment été question d'archivage à valeur probante, de déploiement du coffre-fort numérique dans le Cloud, de *Hardware Security Module*, de la recherche sur données chiffrées, de chiffrement à base d'attributs, de chiffrement homomorphe et de bien d'autres sujets.

L'intervention du Security.com portait sur le thème des labels et certifications du coffre-fort numérique.

- Programme de la journée et supports de présentation :
http://www.cloudcoffrefort.sitew.fr/#Page_2.B

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à :
<mailto:news@security.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Security.com »

Security News N°115 – 5 mars 2015

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation préparée par Arnaud Belleil

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

Newsletter Security.com -
L'actualité de la privacy et de la dématérialisation
Email news@cecurity.com
Web <http://www.cecurity.com> - Tel 01 56 43 37 36
